



Comptes consolidés

au 30 juin 2005

Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2005

Maroc Telecom



Sommaire

1. Comptes consolidés semestriels

- 1.1. Bilans consolidés au 30 juin 2005, 31 décembre 2004 et au 30 juin 2004
- 1.2. Comptes de résultats consolidés au 30 juin 2005, 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004
- 1.3. Tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2005, 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004
- 1.4. Tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2005

2. Règles et méthodes comptables

3. Notes annexes aux comptes consolidés semestriels

4. Comptes consolidés semestriels

1.1 Bilans consolidés au 30 juin 2005, 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004

ACTIF (en millions MAD)	30/06/2005	31/12/2004	30/06/2004
Écarts d'acquisition	137	137	-
Immobilisations incorporelles	1 156	1 307	1 109
Immobilisations corporelles	12 257	11 922	11 515
Immobilisations financières	122	152	144
Actifs d'impôts différés	497	517	493
Titres mis en équivalence	13	8	516
Autres actifs non courants	32	-	-
ACTIFS NON COURANTS	14 214	14 043	13 777
Stocks	563	420	441
Clients et comptes rattachés (net)	5 195	4 683	4 518
Autres créances et comptes de régularisation	1 314	1 146	990
Valeurs mobilières de placement	55	-	-
Disponibilités	4 751	7 414	4 967
ACTIFS COURANTS	11 878	13 663	10 916
TOTAL DE L'ACTIF	26 092	27 706	24 693

PASSIF (en millions MAD)	30/06/2005	31/12/2004	30/06/2004
Capital	8 791	8 791	8 791
Réserves consolidées	4 612	3 811	3 834
Résultats consolidés de l'exercice	2 637	5 171	2 397
Capitaux propres - part du groupe	16 040	17 773	15 022
Intérêts minoritaires	466	428	75
CAPITAUX PROPRES	16 506	18 201	15 097
Emprunts et dettes financières : part à + d'un an	750	720	1 299
Passifs d'impôts différés	109	151	69
Provisions pour risques et charges non courants	34	32	26
Autres passifs non courants	39	37	-
PASSIFS NON COURANTS	17 438	19 141	16 491
Emprunts et dettes financières : part à - d'un an	100	148	216
Provisions pour risques et charges courants	341	288	390
Fournisseurs et comptes rattachés	4 537	3 674	3 660
Autres dettes et comptes de régularisation	3 676	4 407	3 936
Trésorerie passif	-	48	-
PASSIFS COURANTS	8 654	8 565	8 202
TOTAL DU PASSIF	26 092	27 706	24 693

1.2 Comptes de résultats consolidés pour les premiers semestres 2005 et 2004 et pour l'exercice 2004

<i>(en millions MAD)</i>	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
Chiffre d'affaires	9 752	8 232	17 408
Autres produits de l'activité	28	50	88
Achats consommés	-1 809	-1 514	-3 209
Charges de personnel	-959	-827	-1 642
Autres charges d'exploitation	-1 659	-1 025	-2 313
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-1 437	-1 402	-2 735
Résultat d'exploitation	3 916	3 514	7 597
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	5	34	30
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	58	102	200
Coût de l'endettement financier brut	-7	-12	-29
Coût de l'endettement financier net	51	90	171
Autres charges et produits financiers	4	-2	4
Résultat avant impôt	3 976	3 636	7 802
Impôts sur les résultats	-1 303	-1 233	-2 574
Résultat net	2 673	2 403	5 228
Intérêts minoritaires	-36	-6	-57
Résultat net (part du groupe)	2 637	2 397	5 171
Résultat par titre (en MAD)	3,0	2,7	5,9
Résultat dilué par titre (en MAD)	3,0	2,7	5,9

1.3 Tableau des flux de trésorerie pour les premiers semestres 2005 et 2004 et 31 décembre 2004

<i>(en millions MAD)</i>	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	2 673	2 403	5 228
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 289	1 326	2 523
Charges et produits calculés	-5	18	-29
Plus et moins- values de cession	-23	-9	-23
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	3 934	3 738	7 699
Coût de l'endettement financier net	-51	-90	-171
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	1 303	1 233	2 574
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	5 186	4 881	10 102
Impôt versé (B)	-1 816	-1 409	-2 420
Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	-364	175	1
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	3 006	3 647	7 683
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 317	-1 248	-2 374
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	22	9	18
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	43	-	11
Flux de trésorerie nette des prêts à long terme	10	16	18
Incidence des variations de périmètre	-	-	127
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-1 242	-1 223	-2 200
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-4 425	-5 124	-5 124
Remboursements d'emprunts	-30	-117	-854
Intérêts financiers nets versés	67	84	161
Mouvements sur le capital (Réduction du capital CMC)	-4	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-4 392	-5 157	-5 817
Impact de change	13		
Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)	-2 615	-2 733	-334

Trésorerie maintenue à un niveau élevé malgré la distribution d'un dividende de 4,4 Mdh et l'impact des charges du plan de départs volontaires.

1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés pour le premier semestre 2005

<i>(en millions MAD)</i>	Capital	Réserves et résultats consolidés	Total part groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 1.. janvier 2005	8 791	8 982	17 773	428	18 201
Dividendes		-4 396	-4 396	-29	-4 425
Résultat net de l'exercice		2 637	2 637	36	2 673
Écarts de conversion		26	26	35	61
Réduction de capital			0	-4	-4
Capitaux propres au 30 juin 2005	8 791	7 249	16 040	466	16 506

2. Règles et méthodes comptables

Rappel liminaire

Il est rappelé que Maroc Telecom a été créé par le biais d'un apport partiel des actifs de l'Office National des Postes et Télécommunications (ONPT). Dans le cadre de cette opération d'apport constitutif de Maroc Telecom, les biens meubles et immeubles affectés aux œuvres sociales relevant du domaine privé de l'Etat ou appartenant à l'ONPT n'ont pas pu être intégrés à l'apport constitutif de Maroc Telecom faute de pouvoir remplir les conditions fixées par la loi. Dès lors que ces conditions seront remplies, l'Etat sera en mesure de procéder au transfert initialement prévu.

1 – FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Données de l'exercice

- Janvier 2005, Vivendi Universal devient actionnaire majoritaire avec 51% de Capital.
- Avril 2005, Maroc Telecom a procédé à une distribution de dividendes de 4 395 millions de dirhams.

1.2 Impact du passage aux normes IAS/IFRS

L'impact du passage aux normes IAS/IFRS est relativement limité dans la mesure où Maroc Telecom applique déjà des méthodes préférentielles recommandées par le Conseil National de la Comptabilité et conformes aux normes IAS.

Les principaux impacts liés à l'application du nouveau référentiel, indépendamment des nouveaux formats de présentation des états financiers, concernent donc :

- les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- le non-amortissement des écarts d'acquisition à compter du 1er janvier 2004 ;
- l'analyse de la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles.

1.3 Comparabilité des comptes

En 2004, les éléments pro forma portent exclusivement sur la prise en compte en intégration globale sur six mois du sous-groupe CMC/MAURITEL (Contre 0 dans les comptes consolidés).

En Mdh	Premier semestre 2004			Premier semestre 2005	Evolution en %
	Comptes consolidés	Mauritel	Proforma (2)	Comptes consolidés (1)	(1)/(2)
Chiffre d'affaires	8 232	331	8 563	9 752	14%
Résultat d'exploitation	3 514	95	3 609	3 916	9%
Résultat net part du groupe	2 397		2 397	2 637	10%

2-PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2-1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés semestriels ont été préparés pour la première fois en appliquant, d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS qui devraient être applicables dans l'UE et appliquées par la société pour l'établissement des états financiers consolidés de l'exercice 2005, tels que décrits dans les notes annexes et, d'autre part, les règles de présentation d'information applicables aux états financiers consolidés intermédiaires tels que définis dans le Règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles.

Compte tenu des incertitudes qui subsistent à cette date sur certaines normes et interprétations qui seront applicables au 31 décembre 2005, MAROC TELECOM se réserve la possibilité de modifier, lors de la publication finale et définitive des états financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006, certaines options et méthodes comptables appliquées lors de la préparation des informations financières IFRS 2004 et des états financiers consolidés du premier semestre 2005.

La préparation des informations financières 2004 et des états financiers consolidés du premier semestre 2005 repose sur les normes et interprétations publiées au 31 décembre 2005 et adoptées par l'UE, et sur les options retenues par la Direction de Maroc Telecom selon son anticipation de certaines normes et interprétations non encore publiées ou adoptées mais qui seraient applicables au 31 décembre 2005.

Ainsi, Maroc Telecom a appliqué dans ses informations financières 2004 et ses états financiers consolidés du premier semestre 2005 :

- Toutes les normes et interprétations IFRS / IFRIC adoptées par l'UE au 30 juin 2005 .
- Par anticipation à compter du 1er janvier 2004, les normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers.
- Dans l'attente d'une interprétation de l'IFRIC , Maroc Telecom ne provisionne les primes de fidélisation accordées à ses clients pour le renouvellement de terminaux qu'à hauteur de la sortie complémentaire de ressource par rapport à l'avantage accordé aux nouveaux clients lors de la souscription initiale. Les points de fidélisation convertibles en services gratuits sont eux provisionnés.

2-2 MODALITES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont l'activité est significative.

Les comptes sociaux des sociétés consolidées font éventuellement l'objet de retraitements d'homogénéité s'ils présentent un caractère significatif.

2-2-1 Méthodes de consolidation

Les principales méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les filiales sur lesquelles le Groupe Maroc Telecom exerce, directement ou indirectement, le contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- Les participations dans lesquelles le Groupe Maroc Telecom exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- Les participations non contrôlées par le Groupe Maroc Telecom mais sur lesquelles il exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;

Nonobstant les principes édictés ci-dessus, certaines sociétés peuvent être exclus du périmètre de consolidation si celles-ci ne sont pas significatives.

2-2-2 Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés comme des acquisitions. selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur. A la date d'acquisition l'écart d'acquisition est évaluée à son coût.

Aucun retraitement des opérations de regroupement antérieures au 1er janvier 2004 n'a été pratiqué. L'écart d'acquisition est soumis à des tests de valeur chaque année ou plus fréquemment quand il existe des indications qu'il s'est déprécié.

2-2-3 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est une monnaie différente du dirham, sont convertis de la façon suivante :

- Les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de l'année;
- Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres.

2-2-4 Date d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes arrêtés au 30 juin 2005.

2-3 REGLES ET METHODES D'EVALUATION

2-3-1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Le patrimoine foncier composé des postes "terrains" et "constructions" a pour origine en partie l'apport en nature consenti en 1998 par l'Etat dans le cadre de la scission de l'ONPT à Maroc Telecom lors de sa constitution.

A l'occasion de ce transfert d'actifs, les titres fonciers n'ont pas pu faire l'objet d'une immatriculation auprès de la conservation foncière, situation qui a conduit les commissaires aux comptes à émettre une réserve depuis 1998 sur les comptes sociaux relative aux effets financiers éventuels que pourraient générer les régularisations ultérieures.

Celles-ci sont toujours en cours à fin juin 2005 et l'éventualité des risques financiers (contestation de la propriété) subsiste mais demeure aujourd'hui faible dans un contexte où l'Etat marocain a garanti à Maroc Telecom la jouissance du patrimoine foncier transféré à cette date et compte tenu de l'absence d'incident constaté sur les régularisations opérées à ce jour.

Les immobilisations transférées par l'Etat lors de la création du Groupe Maroc Telecom le 26 février 1998 en tant qu'exploitant public, ont été inscrites pour une valeur nette figurant dans le bilan d'ouverture approuvé par :

- La loi 24-96 relative à La Poste et aux technologies de l'information et,
- L'arrêté, conjoint du Ministre des Télécommunications et du Ministre des Finances, du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, n° 341-98 portant approbation de l'inventaire des biens transférés au Groupe Maroc Telecom.

Les immobilisations acquises postérieurement sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production comprenant pour l'essentiel dans le cadre des réseaux, les coûts de planification et de conception ainsi que des dépenses de construction, d'aménagement de sites et les frais d'extension fonctionnelle des installations ainsi que des droits de douane.

Les immobilisations non mises en service sont maintenues dans le poste immobilisations en cours.

Les charges financières correspondant aux intérêts des capitaux empruntés pour financer l'acquisition des immobilisations corporelles ne sont pas incorporées au coût de ces immobilisations.

Les dépenses de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées, sauf dans le cas où elles contribueraient à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Les immobilisations sont amorties de façon homogène selon leur nature (incorporelles - corporelles) et selon leur destination (transmissions, équipements des réseaux,...).

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées de vie estimées des immobilisations figurant ci-dessous :

<i>Immobilisations incorporelles</i>	4 à 5 ans
Cartes SIM.....	2 ans

Immobilisations corporelles :

• Constructions et bâtiments	20 ans
• Génie civil.....	15 ans
• Equipements de réseau :	
Radio	8 ans
Commutation	8 ans
Transmission.....	10 ans

Autres immobilisations corporelles

• Agencements et mobiliers	10 ans
• Matériels informatiques.....	5 ans
• Matériels de bureau	10 ans
• Matériels de transport.....	5 ans

Une provision complémentaire est constituée en cas d'obsolescence technique ou de dépréciation de valeur.

2-3-2 Immobilisations financières

Les titres de participations non consolidés sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant corrigée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

Les autres immobilisations financières représentatives de créances ou prêts et dépôts, sont enregistrées sur la base de leur valeur nominale, des provisions étant le cas échéant constatées en cas de risque de non recouvrement de ces montants.

2-3-3 Stocks

Les stocks sont composés de :

- marchandises qui correspondent aux stocks destinés à la vente aux clients lors de l'ouverture de leur ligne et se composent essentiellement des terminaux Fixe et Mobile et de leurs accessoires. Ces stocks sont valorisés selon la méthode FIFO, une dépréciation étant constatée pour prendre en compte les risques d'obsolescence et d'invendus.
- matières et fournitures correspondant à des éléments non dédiés au réseau. Ces stocks sont valorisés à leur coût moyen d'acquisition et sont dépréciés en fonction de leur valeur d'utilité ou de leur obsolescence.

2-3-4 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont essentiellement à moins d'un an. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque.

Créances privées

Il s'agit de créances détenues sur les particuliers, entreprises et opérateurs internationaux. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation destinée à couvrir le risque de non recouvrement évalué selon leur antériorité.

Créances publiques

Il s'agit de créances détenues sur les collectivités locales et l'Etat. Une provision est constatée pour couvrir le risque de non reconnaissance des créances par l'Administration.

Autres créances

Elles sont dépréciées, le cas échéant, au cas par cas en fonction de l'évaluation du risque de non recouvrement.

2-3-5 Valeurs mobilières de placements

Les Valeurs Mobilières de placement sont évaluées à leur valeur du marché.

2-3-6 Disponibilités

La trésorerie est constituée par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme très liquide assorties d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

2-3-7 Dettes financières

La ventilation des dettes entre le Passif courant/non courant est basée sur les échéanciers contractuels.

Dans le cadre de la publication pour la première fois des normes IFRS, l'actualisation des dettes à taux zéro n'a pas été réalisée, leur remboursement initié de longue date étant intervenu fin juillet 2005.

2-3-8 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe devrait supporter pour éteindre son obligation.

2-3-9 Produits constatés d'avance

Cette rubrique correspond notamment à la part des abonnements facturés d'avance et aux minutes vendues non consommées ainsi qu'à la provision relative au programme de fidélisation des abonnés.

2-3-10 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe Maroc Telecom comprend les ventes de services de Télécommunications des activités Mobile, Fixe et Internet, ainsi que les ventes de produits, principalement les ventes de terminaux (mobile, fixe et équipement multimédia).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des consommations des abonnés et clients en fin de période.

Le chiffre d'affaires fixe et mobile est constitué des :

- produits des communications nationales et internationales sortantes et entrantes générées par le postpayé qui sont constatés dès lors qu'ils sont réalisés ;
- produits des abonnements ;
- produits générés par les services prépayés, dont le chiffre d'affaires est pris en compte au fur et à mesure des consommations ;
- produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés et électroniques qui sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution ;
- produits de vente de terminaux net des remises accordées aux clients comptabilisés à l'activation de la ligne.

Les ventes de service aux clients gérés par Maroc Telecom pour les comptes des fournisseurs de contenu (principalement les numéros spéciaux) sont présentées systématiquement nets des charges afférentes.

2-3-11 Commissions

Les commissions aux distributeurs, relatives aux ventes de terminaux, sont comptabilisées en charges lors de l'activation de la ligne.

2-3-12 Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2-3-13 Frais de recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sont activées lorsque la recouvrabilité du projet peut être raisonnablement considérée comme assurée.

2-3-14 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les achats consommés, les charges de personnel, les autres charges externes et les dotations aux amortissements et provisions qui sont comptabilisées en application du principe de rattachement des produits et des charges.

2-3-15 Impôts différés

Le Groupe Maroc Telecom constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires. Des provisions pour dépréciation des impôts différés actifs sont constatées en fonction de la probabilité de récupération de ces impôts.

Maroc Telecom utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront.

Pour les comptes intermédiaires, le taux d'impôt pris en compte est le taux effectif annuel d'impôt estimé.

2-3-16 Instruments financiers

Le groupe n'a recours à aucun instrument financier et notamment à aucune couverture de change.

2-3-17 Tableau de flux de trésorerie

Les comptes fournisseurs ne sont pas distingués entre fournisseurs d'immobilisations et fournisseurs d'exploitation. Ces derniers, pour les principaux d'entre eux, interviennent à la fois dans le cadre d'opérations d'investissement et à la fois dans des opérations de maintenance, d'achat de stocks,... rendant inopérante la distinction comptable entre les fournisseurs d'immobilisations et les fournisseurs d'exploitation. Dans ces conditions, il a été opté de présenter la variation des dettes fournisseurs globalement dans les flux de trésorerie générés par l'activité.

Au 31 décembre 2004, considérant le caractère non significatif du sous-groupe CMC/Mauritel, il a été opté de présenter l'ensemble des variations relatives à ce sous-groupe dans la ligne changement de périmètre (hors résultat du second semestre).

2-3-18 Données sectorielles

Le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité fixe & mobile. Le chiffre d'affaires de chacun des pôles d'activité prend en compte les produits liés aux consommations de leurs services de téléphonie par les clients et abonnés ainsi que les prestations réciproques à chacun de ces pôles. Ces dernières sont évaluées sur la base des nouveaux prix appliqués à la concurrence. Le résultat d'exploitation résulte de la différence entre les produits et les charges d'exploitation ventilés analytiquement soit par imputation directe, soit à défaut, par le biais de clefs de répartition fondées sur des critères économiques.

Les investissements sont ceux qui résultent de l'affectation directe aux pôles dédiés. Les éléments d'actifs immobilisés utilisés en commun sont répartis proportionnellement aux actifs dédiés.

3-INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le groupe Maroc Telecom comprend 5 sociétés consolidées, quatre en intégration globale et une par mise en équivalence.

Nom de la Société	Forme juridique	% d'intérêt	Fraction du capital détenue	Méthode de consolidation
MAROC TELECOM				
Avenue Annakhil Hay Riad Rabat - Maroc				
Compagnie Mauritanienne de Communication (CMC)	SA	80%	80%	IG
Exercice 2005		80%	80%	IG
Exercice 2004		80 %	80 %	IG
Exercice 2003				
Avenue Roi Fayçal Nouakchott - Mauritanie				
MAURITEL SA	SA			
Exercice 2005		40,8 %	51 %	IG
Exercice 2004		40,8 %	51 %	IG
Exercice 2003		43,2 %	54 %	ME
Avenue Roi Fayçal 7000 Nouakchott - Mauritanie				
MAURITEL MOBILES	SA			
Exercice 2005		40,8%	51%	IG
Exercice 2004		40,8 %	51 %	IG
Exercice 2003		43,2 %	54 %	ME
Avenue Roi Fayçal 5920 Nouakchott - Mauritanie				
GSM Al Maghrib (GAM)	SA			
Exercice 2005		35%	35%	ME
Exercice 2004		35%	35%	ME
Exercice 2003		35%	35%	ME
17, Immeuble la Régence, Lotissement la Colline II, sidi Maârouf - 20190 Casablanca - Maroc				

3. Notes annexes aux comptes consolidés semestriels

Note 1 : Engagements hors Bilan

Engagements donnés

Les engagements donnés comprennent:

- des cautions ou avals relatifs à des contrats de fourniture d'équipements. A fin juin 2005, ils s'élèvent à 277 Mdh contre 226 Mdh au 31/12/2004, dont l'essentiel est à moins d'un an ;
- l'ensemble des commandes fournisseurs, qui représentent un montant de 1112 Mdh à fin juin 2005 versus 903 Mdh à fin 2004, dont l'essentiel est à moins d'un an;
- le fonds d'amorçage Sindibad pour 4 Mdh;
- Engagements de prise de participation MEDI-1-SAT pour 12 Mdh;
- Engagements de partenariat avec l'association FORUM DE CASABLANCA pour 16 Mdh ;

Engagements reçus

Les engagements reçus comprennent:

- les avals et cautions pour 780 Mdh au 30 juin 2005 versus 598 Mdh au 31 décembre 2004 ;
- l'engagement jusqu'au 31 décembre 2005 de la famille Amrouni pour la cession de 16% du capital de GSM Al-Maghrib ;
- la garantie de l'Etat sur l'ensemble des emprunts de Maroc Telecom SA qui s'élève à fin juin 2005 à 715 Mdh contre 694 Mdh à fin 2004. Cette garantie a les mêmes échéances que les emprunts.

Obligations réglementaires

Mauritel SA, dans le cadre de son cahier de charges, a l'obligation d'étendre au plus tard le 31/12/2005, ses zones de raccordement aux 8 agglomérations urbaines restantes. Mauritel SA est tenue d'établir un minimum de 9000 nouvelles lignes principales en 2005.

En outre, Maroc Telecom bénéficie d'une exemption des droits de douanes sur les importations relatives aux investissements, en vertu d'une convention signée avec l'Etat marocain, par laquelle Maroc Telecom s'engage à réaliser un programme d'investissements de 7 milliards de dirhams et à créer 300 nouveaux emplois, sur la période 2003-2005. Au 30 juin 2005, le programme d'investissements restant s'élève à approximativement 1.5 milliard de dirhams. Si Maroc Telecom ne réalise pas ces investissements, il devra payer les droits de douane non acquittés pour l'ensemble des biens d'investissements importés majorés de pénalités de retard.

Note 2 : Détail des dettes financières

Emprunts et dettes financières à + d'un an
(en millions MAD)

Par devise

	<i>juin-05</i>	<i>déc-04</i>
Euros	3	12
US Dollar	665	612
Autres	82	96
Total	750	720

Emprunts et dettes financières à - d'un an
(en millions MAD)

Par devise

	<i>juin-05</i>	<i>déc-04</i>
Euros	27	53
US Dollar	24	21
Autres	49	74
Total	100	148

Par maturité

	<i>juin-05</i>	<i>déc-04</i>
entre 1 et 2 ans	70	72
entre 2 et 5 ans	96	110
dû après 5 ans	584	538
Total	750	720

La présentation des dettes financières ci-dessus, à fin juin 2005 et à fin Décembre 2004, ne tient pas compte du remboursement par anticipation de 674 MMAD intervenu fin juillet 2005 (Cf note 5 événements post-clôture).

Note 3 : Information sectorielle

Par secteur d'activité

En millions MAD

Chiffre d'affaires

	1er semestre 2005	1er semestre 2004
Fixe	5 206	4 840
Mobile	4 546	3 392
Total	9 752	8 232

En millions MAD

Résultat d'exploitation

	1er semestre 2005	1er semestre 2004
Fixe	1 493	1 787
Mobile	2 423	1 727
Total	3 916	3 514

Investissements

En millions MAD	1er semestre 2005	1er semestre 2004
Fixe	526	515
Mobile	791	733
Total	1 317	1 248

En millions MAD

Actif employé par secteur

	1er semestre 2005	Année 2004
Fixe	7 500	7 574
Mobile	6 050	5 792
Total	13 550	13 366

L'actif employé par secteur comprend les immobilisations corporelles et incorporelles & le Goodwill

Par Zone géographique

En millions MAD

Chiffre d'affaires

	1er semestre 2005	1er semestre 2004
Maroc	9 356	8 232
Mauritanie	396	
Total	9 752	8 232

En millions MAD

Résultat d'exploitation

	1er semestre 2005	1er semestre 2004
Maroc	3 812	3 514
Mauritanie	104	
Total	3 916	3 514

Investissements

En millions MAD	1er semestre 2005	1er semestre 2004
Maroc	1 227	1 248
Mauritanie	90	
Total	1 317	1 248

En millions MAD

Actif employé par secteur

	1er semestre 2005	Année 2004
Maroc	12 646	12 551
Mauritanie	904	815
Total	13 550	13 366

L'actif employé par secteur comprend les immobilisations corporelles et incorporelles & le Goodwill

Note 4 : Evènements post-clôture

- Juillet 2005 la société Médi Telecom est déclarée attributaire d'une licence nouvelle génération pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de boucle locale, d'un réseau de transport interurbain et d'un réseau international.
- Début août 2005 : Remboursement anticipé de deux emprunts garantis par l'Etat Marocain à taux zéro et d'une maturité moyenne de 33,5 ans pour le montant restant dû de 74 millions de US\$ (soit une contre valeur de 674 Millions de dirhams).
- 1^{er} septembre : Baisse de 7% du tarif de terminaison mobile nationale suite à la décision de l'ANRT.